

République islamique d'Iran : Notification de l'intention de se retirer du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

Au nom de Dieu, le Très Miséricordieux, le Tout Miséricordieux,

La République islamique d'Iran, exerçant ses droits souverains en vertu de l'article X, paragraphe 1, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), notifie par la présente à toutes les Parties au Traité et au Conseil de sécurité des Nations Unies son intention de se retirer du TNP, avec effet dans trois mois à compter de cette date, en raison d'événements extraordinaires liés à l'objet du Traité qui ont gravement porté atteinte à sa sécurité nationale et à ses droits souverains. Cette décision, prise avec un profond regret, est une réponse directe aux agressions non provoquées d'Israël et des États-Unis, dont les actions, contraires au droit international, n'ont laissé à l'Iran d'autre choix que d'envisager un retrait pour protéger son peuple et sa souveraineté. L'Iran appelle la communauté internationale à soutenir le rétablissement de la justice et le respect des principes du TNP.

L'engagement de l'Iran en faveur de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de la stabilité mondiale

L'Iran, une nation qui n'a pas initié d'agression militaire contre un État depuis plus de deux siècles, a signé le TNP en 1968 et l'a ratifié en 1970 avec un engagement ferme envers l'utilisation pacifique de la technologie nucléaire, comme consacré dans l'article IV, qui affirme le droit inaliénable de développer l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Cet engagement est renforcé par une fatwa religieuse émise par le Guide suprême, l'Ayatollah Ali Khamenei, déclarant les armes nucléaires non islamiques, reflétant l'engagement moral et juridique de l'Iran envers la non-prolifération. L'Iran a constamment coopéré avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), soumettant son programme nucléaire à des inspections rigoureuses pour vérifier sa nature pacifique, malgré des différends occasionnels motivés par des pressions politiques externes. En tant que membre responsable de la communauté internationale, l'Iran a respecté ses obligations au titre du TNP de bonne foi, cherchant uniquement à exercer ses droits tout en contribuant à la paix et à la stabilité mondiales.

Événements extraordinaires compromettant la sécurité et les droits de l'Iran

Les événements extraordinaires suivants, directement liés à l'objet du TNP, ont gravement compromis la sécurité nationale et les droits souverains de l'Iran :

- 1. Agressions illégales d'Israël et non-respect des normes internationales :** Israël, non-signataire du TNP et possédant un arsenal nucléaire non déclaré, a lancé des attaques non provoquées contre les installations nucléaires protégées de l'Iran à Fordow, Natanz et Ispahan le 13 juin 2025, comme confirmé par les évaluations de l'AIEA. Le refus d'Israël d'adhérer au TNP, de se soumettre aux inspections de l'AIEA ou de respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, telles que la résolution 242 (1967) sur les territoires palestiniens occupés, et les décisions de la Cour internationale de justice (CIJ) de 2024 exigeant l'accès à l'aide humanitaire et la cessation des implantations illégales, reflète un schéma de mépris pour le droit international. Ces actions, combinées aux violations continues contre le peuple palestinien, menacent la stabilité régionale et mettent directement en péril la sécurité de l'Iran en tant qu'État respectueux du TNP.
- 2. Violations du droit international par les États-Unis :** Le 22 juin 2025, les États-Unis, État doté d'armes nucléaires au titre du TNP, ont mené des frappes non provoquées contre les mêmes installations nucléaires iraniennes, violant les droits de l'Iran en vertu de l'article IV du TNP et de l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies, qui interdit l'usage de la force. Le soutien militaire continu des États-Unis à Israël, malgré le non-respect par ce dernier de ses obligations internationales, perpétue un double standard dans le cadre du TNP, compromettant la sécurité de l'Iran et la crédibilité du Traité.

Ces actes d'agression de la part de deux États opérant en dehors des limites du droit international exposent l'Iran à des menaces injustes, ciblant son programme nucléaire pacifique et violant sa souveraineté. L'Iran, une nation engagée pour la paix, fait face à des défis existentiels en raison de l'échec de la communauté internationale à contenir ces actions dévoyées.

Conditions pour reconsidérer le retrait et appel au soutien

Dans un esprit de bonne volonté et de dévouement à la paix mondiale, l'Iran conditionne son retrait à la réponse de la communauté internationale aux demandes suivantes, qui visent à rétablir la justice et à garantir la stabilité régionale dans le délai de notification de trois mois :

- 1. Pacte de non-agression :** Israël et les États-Unis doivent s'engager dans un pacte de non-agression juridiquement contraignant avec l'Iran, garantissant qu'aucune autre action militaire ne sera entreprise contre son territoire, sa population ou ses infrastructures, conformément à l'article 2(4) de la Charte des Nations Unies.
- 2. Adhésion d'Israël au TNP et supervision de l'AIEA :** Israël doit signer et ratifier le TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et soumettre ses installations nucléaires à des garanties complètes de l'AIEA, favorisant la transparence et l'équité dans le régime de non-prolifération.
- 3. Respect par Israël des obligations de l'ONU et de la CIJ :** Israël doit se conformer à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale

des Nations Unies, ainsi qu'aux décisions de la CIJ de 2024, en garantissant un accès sans entrave à l'aide humanitaire à Gaza, en cessant les activités d'implantation illégales et en respectant les droits et le bien-être du peuple palestinien.

4. **Responsabilité par l'adhésion à la CPI** : Israël et les États-Unis doivent signer et ratifier le Statut de Rome, en rejoignant la Cour pénale internationale (CPI) pour garantir la responsabilité des violations du droit humanitaire international, y compris celles affectant l'Iran et le peuple palestinien.
5. **Alignement des États-Unis sur le droit international** : Les États-Unis doivent adopter des politiques interdisant l'aide militaire aux États qui violent les résolutions de l'ONU et les décisions de la CIJ, soutenant ainsi un ordre international fondé sur des règles et mettant fin aux actions qui déstabilisent la région.

Si des progrès significatifs sont réalisés vers ces demandes dans le délai stipulé, l'Iran est prêt à reconsidérer son retrait, reflétant son engagement profond envers un dialogue constructif et un ordre international juste. En l'absence de tels progrès, l'Iran pourrait n'avoir d'autre choix que d'exercer son droit souverain de se retirer du TNP pour protéger sa sécurité et ses droits face à une agression continue.

Appel à la communauté internationale

L'Iran appelle sincèrement toutes les Parties au TNP, les Nations Unies, l'AIEA et la communauté internationale au sens large à condamner les attaques illégales d'Israël et des États-Unis, à s'attaquer aux déséquilibres dans le régime de non-prolifération et à soutenir la quête de justice de l'Iran. L'échec à contrer de telles actions dévoyées risque de compromettre l'intégrité du TNP et d'éroder la paix et la sécurité mondiales. L'Iran, en tant que nation pacifique attaquée, recherche la solidarité des nations engagées pour la souveraineté, l'égalité et l'État de droit.

L'Iran reste pleinement ouvert aux efforts diplomatiques, y compris par le biais d'une médiation en cours par des parties impartiales, pour résoudre ces griefs et prévenir une escalade supplémentaire. Cette notification est un plaidoyer pour l'équité et la responsabilité, reflétant la détermination de l'Iran à protéger son peuple et à défendre ses droits en vertu du droit international.

Le gouvernement de la République islamique d'Iran

Clause de non-responsabilité

Ce document est un scénario hypothétique et une stratégie diplomatique proposée pour la République islamique d'Iran afin de faire face à la crise géopolitique suite aux attaques non provoquées contre ses installations nucléaires par Israël et les États-Unis en juin 2025. Il ne s'agit pas d'une déclaration officielle ou d'une politique de l'Iran, mais d'un exercice analytique visant à démontrer comment l'Iran, une nation qui n'a pas initié d'agression militaire depuis plus de 200 ans, pourrait tirer parti de l'article X du TNP pour rechercher la justice et le soutien international contre les actions d'États dévoyés. Contrairement aux interventions militaires répétées d'Israël et des États-Unis, le bilan pacifique de l'Iran sou-

ligne son engagement envers la souveraineté, la stabilité régionale et un ordre mondial fondé sur des règles. Cette suggestion vise à promouvoir le dialogue et la désescalade par le respect du droit international.